

ASSOCIATION FONCIERE D'OTTMARSHEIM

Séance Ordinaire du 8 Février 2023

Sous la présidence de M. Jean-Marie BEHE, Président

Nombre de membres

Du bureau

Elus : 11

Membres présents : 4

Monsieur Jean-Marie BEHE, Président

Monsieur Eric BRODHAG, membre du bureau

Monsieur Serge FELLS, membre du bureau

Monsieur Gilbert MEYER, membre du bureau

Les absents excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales :

Michel ENGASSER a donné procuration à Jean-Marie BEHE

Martin JAEGGY a donné procuration à Gilbert MEYER

Les absents non excusés sans pouvoir :

Denis MEYER

Thomas MEYER

Patrice MEYER

Les absents excusés sans pouvoir :

Bernard RENNO

Adrien WALTER

Délibération n°4 : Approbation du Budget 2023

1. Le budget 2023 est à l'équilibre entre recettes et dépenses. Il se décompose comme suit :

Chapitre ou compte	Budgétisé 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Fonctionnement - Dépenses	12 721,05 €	2 832,63 €	20 744,14 €
011 - Charges à caractère général	11 761,05 €	2 216,26 €	18 768,14 €
611 - Contrats de prestations de services	0,00 €	180,00 €	11 338,14 €
61521 - Terrains	0,00 €	1 440,00 €	1 500,00 €
615231 - Entretien et réparations voiries	10 810,05 €	0,00 €	0,00 €
6161 - Assurance multirisques	400,00 €	404,44 €	430,00 €
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	51,00 €	24,82 €	5 000,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	0,00 €	100,00 €	0,00 €
6288 - Autres	400,00 €	5,00 €	400,00 €
635 - Autres impôts, taxes	100,00 €	62,00 €	100,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	560,00 €	551,93 €	776,00 €
6413 - Personnel non titulaire	500,00 €	500,00 €	700,00 €
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	60,00 €	51,93 €	76,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	400,00 €	64,44 €	400,00 €
6588 - Autres	400,00 €	64,44 €	400,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	800,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	0,00 €	800,00 €
Fonctionnement - Recettes	12 721,05 €	13 275,77 €	20 744,14 €
76 - Produits financiers	1,00 €	0,15 €	1,00 €
764 - Revenus des valeurs mobilières de placement	1,00 €	0,15 €	1,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 100,00 €	4 655,57 €	4 300,00 €
70388 - Autres redevances et recettes diverses	4 100,00 €	4 655,57 €	4 300,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €

7478 - Autres organismes	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 620,05 €	2 620,05 €	10 443,14 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 620,05 €	2 620,05 €	10 443,14 €
Investissement - Dépenses	125 000,00 €	97 010,70 €	27 989,70 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €
1641 - Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	125 000,00 €	97 010,70 €	23 489,70 €
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	97 010,70 €	23 489,70 €
212 - Agencements et aménagements de terrains	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement - Recettes	125 000,00 €	125 000,00 €	27 989,70 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	70 973,79 €	70 973,79 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	70 973,79 €	70 973,79 €	0,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 026,21 €	9 026,21 €	27 989,70 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 026,21 €	9 026,21 €	27 989,70 €

2. Le versement d'une indemnité annuelle de secrétariat de 700 euros.
3. Une demande d'une subvention communale de 6000.00 euros.
4. Le maintien des taux de cotisations sans taxes à 9,15€ par hectare pour l'ensemble des parcelles.

Monsieur le Président demande si des informations supplémentaires sont à formuler.

Aucune question n'étant formulée, Monsieur le Président passe au vote.

Les membres du bureau,

Accusé de réception en préfecture
068-216802538-20230215-2023-02-08-AFD4-DE
Date de réception préfecture : 15/02/2023

Après en avoir délibéré à 6 voix POUR dont 2 procurations,

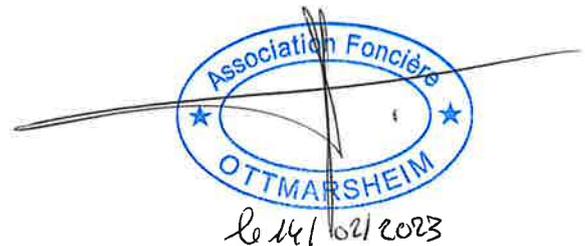
- **APPROUVE** le Budget 2023.
- **APPROUVE** le versement d'une indemnité annuelle de secrétariat de 700 euros.
- **APPROUVE** une demande d'une subvention communale de 6000.00 euros.
- **APPROUVE** le maintien des taux de cotisations sans taxes à 9,15€ par hectare pour l'ensemble des parcelles.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes afférents et tous les actes nécessaires.

Vu la publication, le 14 février 2023

Ottmarsheim, le 14 février 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,


le 14/02/2023